bpost
PB-PP | B-35318
BELGIE(N)-BELGIQUE

Ruralités

N°40

DOSSIER SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

Réseau wallon
de Développement Rural

2e trimestre 2019

N° d'agrément : P914304

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Avec le soutien de la
Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

LEADER

SOMMAIRE

Edito 2

Dossier 3
Quelle est la place de l'environnement dans les activités du Réseau wallon de Développement rural ? 3
Les mesures du PwDR et l'environnement 6

Mesure 10
Mesure 13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles

Portrait 11
Un cri venu du fond des bois

Leader 12
La mesure 7.6 au service de l'agroécologie 12
Promouvoir les bonnes pratiques agricoles ! 13

Jeunes 14
Des chasseurs sentinelles de la biodiversité

Innovation 16
NetworX fête 10 ans de mise en réseau au service du développement rural en Europe 16

Vie du RwDR 18
Campagnes en transition pour Accueil Champêtre en Wallonie 18
Terre en vue ! 18

Agenda 19

EDITO

La biodiversité wallonne ne se porte pas bien. L'Etat de l'environnement wallon publié chaque année par le DEMNA nous le rappelle régulièrement (nous vous invitons d'ailleurs à vous plonger dans sa lecture : http://bit.ly/RapportEnvrionnement). Il est important que nous en soyons tous conscients et que nous agissions ensemble pour corriger cette situation.

La gestion de l'environnement nécessite que l'on intervienne de façon volontariste pour le préserver et, si possible, lui donner les moyens de résister aux multiples pressions, notamment anthropiques, qu'il subit.

C'est pourquoi l'environnement est au cœur du développement des territoires ruraux. Les communes, les Parcs naturels, les GAL, etc. mettent en œuvre des actions diversifiées pour la protection de leurs espaces, des eaux, des paysages, contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique...

Par ailleurs, conjuguer environnement et territoires ruraux renvoie tout naturellement au rôle des acteurs agricoles dans la valorisation et la préservation des ressources naturelles d'un territoire.

Là aussi, des expériences remarquables sont soutenues par les territoires ruraux.

A travers la lecture de ce nouveau numéro du Magazine Ruralités, vous découvrirez comment des femmes et des hommes conjuguent leurs efforts pour préserver, développer, promouvoir cet aspect à travers l'activation des différentes mesures du PwDR. Les différentes activités/différents projets qui vous sont présentés ici illustrent la diversité et la créativité des acteurs impliqués. Que ce soient les agriculteurs, les chasseurs, les environnementalistes ou les citoyens, tous retroussent leurs manches.

Bonne lecture

La Cellule d'Animation du RwDR

QUELLE EST LA PLACE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACTIVITÉS DU RÉSEAU WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL ?

Le jargon de la biodiversité

Les lecteurs de Ruralités sont habitués aux acronymes du développement rural. Vous connaissez donc le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), le PwDR (Programme wallon de Développement Rural), le RwDR (Réseau wallon de Développement Rural) et les GAL (Groupes d'Action Locale) par exemple. Mais en matière d'environnement, d'autres abréviations sont à connaître :

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ; il s'agit d'une catégorie parmi les mesures du PwDR.

SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique ; il s'agit d'une unité géographique qui englobe un ensemble d'habitats ou de biotopes homogènes adjacents, ou proches de moins de 600 m, abritant au moins une espèce rare, menacée ou protégée, ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé.

SEP : Structure Ecologique Principale ; elle regroupe les sites qui abritent des espèces ou des habitats protégés sous statut Natura 2000 ou SGIB.

SIE : Surfaces d'Intérêt Ecologique : mares, haies, arbres, production de plantes fixant l'azote, etc. ; ces surfaces sont prises en compte parmi les conditionnalités pour le versement aux agriculteurs, d'aides du premier pilier de la Politique Agricole Commune.

L'environnement, et spécialement les écosystèmes, occupent une place prépondérante dans le Programme wallon de Développement Rural (PwDR), second pilier de la PAC

« Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie » est l'une des six priorités du PwDR. Trois thèmes y figurent : la biodiversité, la gestion de l'eau et l'érosion des sols. Les impacts de la mise en œuvre du PwDR doivent être évalués avec des indicateurs liés à ces thèmes, par exemple : le « Farmland Bird index » ou le comptage de papillons de jour.

Comment cette priorité se traduit-elle concrètement ? Parmi les 19 mesures ou sous-mesures du PwDR, cinq concernent directement l'environnement :

- **Mesure 7.6 :** Investissements dans la restauration des sites naturels, soutien destiné à tous les types de propriétaires de zones situées en SEP ;
- **Mesure 10 :** Mesures agroenvironnementales et climatiques s'adressant aux agriculteurs ;
- **Mesure 11 :** Soutien en faveur de l'agriculture biologique destiné aux agriculteurs en conversion ou déjà certifiés ;
- **Mesure 12 :** Soutien au titre de Natura 2000 ;
- **Mesure 13 :** Soutien à l'agriculture en zones soumises à des contraintes naturelles.

Et le nerf de la guerre ?

Toutes ces actions sont financées par le FEADER à hauteur de 141 millions d'euros. De son côté, la Wallonie investit un budget de 150% de ce montant. A mi-parcours de la programmation, un peu plus de la moitié des budgets prévus ont été versés aux acteurs de terrain.

S'ajoutent à ces mesures de soutien, les « paiements verts » du premier pilier de la PAC. Ceux-ci sont soumis à des exigences en faveur de l'environnement en zones agricoles parmi lesquelles nous retrouvons : l'obligation de diversification des cultures, le maintien d'au moins 5% de SIE sur les terres arables, le maintien de prairies permanentes, en plus d'obligations spécifiques concernant la couverture des sols, les épandages, la gestion des produits phytopharmaceutiques, etc.

D'autres ressources viennent s'ajouter aux efforts de la PAC. Sur le plan européen, peuvent être cités les programmes FEMP (Fonds Européen pour les affaires Maritimes et la Pêche), Horizon 2020 et surtout LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement). La Wallonie s'implique également au travers d'une série d'outils très variés tels que les aides aux plantations, le Plan Maya, le programme « 110 km haies », l'appui aux Parcs naturels ou bien encore les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN). L'une des missions du RwDR est de créer des synergies entre ces différentes initiatives.

Pourtant, malgré ces efforts importants, l'environnement en Wallonie affiche

toujours un mauvais bulletin de santé : le rapport 2017 sur l'état de l'environnement (http://bit.ly/RapportEnvironnement) pointe les secteurs où la situation est défavorable, tant pour les habitats que pour les espèces prioritaires. Ce constat réclame de démultiplier les interventions et surtout de mieux les cibler.

Les organismes mobilisés pour la conservation et le développement de la biodiversité

Le Réseau wallon de Développement Rural met en relation les principaux acteurs impliqués dans les enjeux environnementaux (cf. catalogue des publications 2015 – 2018 du RwDR). Nombre de ces partenaires mettent en œuvre des mesures favorables à la biodiversité et la plupart sont membres de la Commission permanente qui pilote le RwDR. Ils sont estampillés par le sigle CP dans la suite de cet article.

Au sein de la DGARNE (DGO3 CP), différents départements interviennent en matière de conservation et de développement de la biodiversité :

- Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole - DEMNA ;
- Département de l'Agriculture - DAGRI ;
- Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal ;
- Département de l'Environnement et de l'Eau – DEE.

Ils interviennent notamment dans l'établissement des MAEC et du réseau Natura 2000 en zone agricole.

Le Département Nature et Forêts (DNF) quant à lui, gère notamment les interventions de terrain concernant les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN), Natura 2000 en forêt, la restauration des sites naturels avec le soutien d'un projet Life Intégré (Belgium National Integrated Project), etc.

Les associations mises en place par la Wallonie

Natagriwal est le principal acteur chargé de faciliter l'implantation des MAEC. Ses conseillers interviennent partout en Wallonie. Ils apportent également leur expertise pour d'autres mesures du PwDR telles que Natura 2000 en zone agricole ou les actions de restauration des sites naturels.

La Fédération des Parc naturels (FPN CP). Les Parcs naturels implémentent des actions dans leur territoire, souvent avec le soutien des agriculteurs, parfois à travers des projets portés par les GAL. Les actions concernent les vergers hautes tiges, les éléments bocagers, le creusement de mares, etc. L'intérêt de la FPN est sa capacité à susciter des coopérations.

Les associations de la société civile

Inter-Environnement Wallonie (IEW CP) fédère de nombreuses associations en faveur de l'environnement, dont certaines sont plus spécialement soucieuses de la biodiversité comme par exemple Natagora, Faune & Biotopes, la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats et le Cercle des Naturalistes de Belgique.

Natagora CP est partenaire de nombreux projets et apporte une expertise précieuse en matière de biodiversité.

Faune & Biotopes mène des projets spécialement dédiés aux plaines agricoles (« 2000 ha sinon rien » par exemple), notamment en collaboration avec les GAL Culturalité et Burdinale-Mehaigne. Son approche est résolument collaborative et associe les différents acteurs qui se côtoient dans ces territoires (agriculteurs, propriétaires, chasseurs, naturalistes, communes...).

Nature & Progrès CP intervient surtout sur les questions d'autonomie et de durabilité de l'agriculture. Son approche vise à renforcer les liens entre les agriculteurs et les citoyens qui sont consommateurs des produits et des services agricoles. Au cœur de ses préoccupations, on retrouve la santé humaine qui est en rapport direct avec la santé des sols et la qualité des aliments.

La **Société royale forestière de Belgique** (SRFB CP) contribue à la sensibilisation des citoyens - mais plus spécifiquement des gestionnaires forestiers - aux dimensions sociales, économiques et environnementales des forêts. Elle organise des formations et elle soutient des projets de sensibilisation (Forest Friends) ou d'adaptation des forêts au changement climatique (projet arboretum).

Les organisations agricoles - **Fédération wallonne de l'agriculture** (FWA CP), **Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs** (Fugea CP), **Union des Agrobiologistes** (UNAB CP), **Bauernbund** CP - sont grandement impliquées dans le renforcement du lien entre agriculture et environnement. Leur action est fondamentale pour la diffusion des MAEC.

Les **Groupes d'Action Locale LEADER** (GAL CP), soutenus par la mesure 19 du PwDR, sont au nombre de 20. Plusieurs GAL mettent en œuvre des projets pour promouvoir, conserver et développer la biodiversité.

Le GT Biodiversité du RwDR

Les différents acteurs cités plus haut, ainsi que d'autres associations ou simples citoyens, ont constitué un groupe thématique dédié à la biodiversité au sein du RwDR. Ce GT a mené différentes réflexions et participé à diverses rencontres ou visites concernant des enjeux majeurs identifiés en 2015. En début du programme on retrouve : la gestion de la petite faune des plaines agricoles, le benchmarking sur les MAEC collectives, la mise en commun des bonnes pratiques des GAL, les impacts sociétaux des mesures du PwDR pour la biodiversité.

Des visites de terrain ont ainsi été organisées en France et aux Pays-Bas. Parmi lesquelles : la découverte d'un dispositif visant à (re)créer une véritable infrastructure (5% du territoire) favorable à la biodiversité chez un agriculteur en plaine près de Saint-Quentin ; des visites de sites d'agriculture biologique dans les Vosges et en Drome ; une visite en Midden Brabant (Pays-Bas) d'un collectif d'agriculteurs associés pour la mise en œuvre de MAEC territoriales. Un atelier a également permis de comparer les diverses approches territoriales ou collaboratives testées en Wallonie par les différents organismes actifs dans la

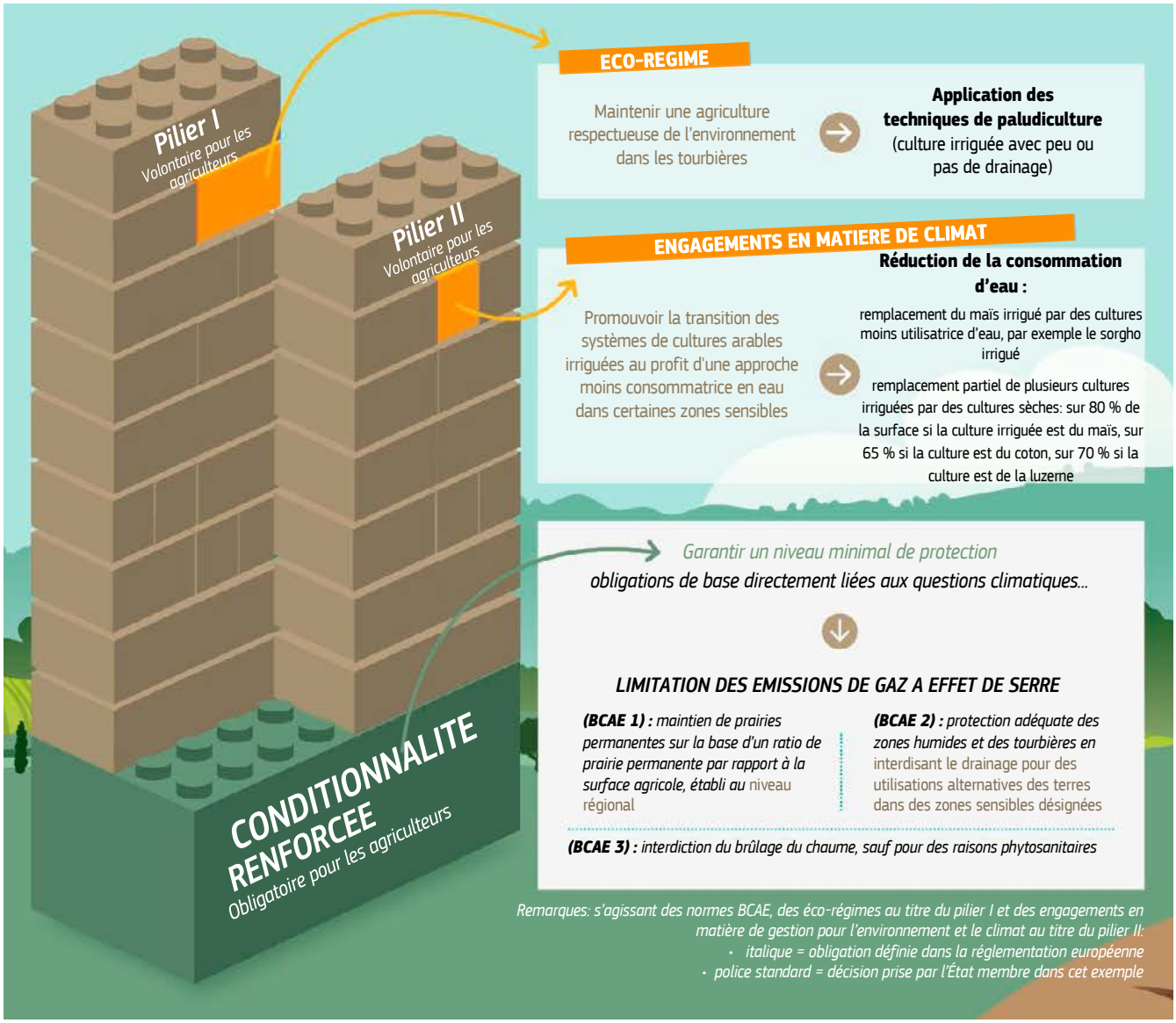

Graphique tiré du document https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/cap-post-2020-environ-benefits-simplificatio n_fr.pdf

gestion de la biodiversité : GAL, Parcs naturels, conseils cynégétiques, DAFOR, DNF, communes, Natagriwal.

Un nouveau GT Environnement au sein du RwDR

En 2018, la Commission européenne a communiqué les objectifs et les principes de la prochaine programmation de la PAC (post 2020). Les enjeux environnementaux se retrouvent dans trois des neuf objectifs spécifiques : agir contre le changement climatique ; protéger l'environnement (le sol, l'eau, l'air) et préserver les paysages et la biodiversité. Pour cela, la nouvelle PAC prévoit :

- Une approche ciblée fondée sur les besoins pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques ;
- Des règles améliorées de « conditionnalité » que devront respecter les agriculteurs recevant des paiements de la PAC ;
- Une gamme d'instruments complémentaires pour permettre aux agriculteurs d'atteindre les objectifs de la PAC en matière d'environnement et de climat :
  - > Les « éco-régimes » : Un nouveau dispositif de financement alimenté par l'enveloppe de la PAC affectée aux paiements directs (1er pilier). Ces régimes seront obligatoires pour les États membres, mais volontaires pour les agriculteurs ;
  - > Le maintien du soutien financé par le budget de la PAC affecté au développement rural (2e pilier) en faveur des pratiques de gestion liées au climat et à l'environnement, des investissements, de l'acquisition des connaissances, de l'innovation et de la coopération.

Dans ce cadre, chaque État membre aura la possibilité de définir des éco-régimes afin qu'ils répondent aux mieux à ses besoins. L'administration wallonne a ainsi proposé de constituer un « GT environnement » chargé de proposer des mesures innovantes. Ce GT s'est réuni plusieurs fois durant le premier trimestre 2019 et poursuivra ses travaux dans les prochaines semaines. Une démarche participative très excitante ! A suivre...

LES MESURES DU PWDR ET L'ENVIRONNEMENT

Parmi les 19 mesures du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020, nous en avons épinglé 4 qui participent, à divers degrés, à la mise en œuvre de démarches en faveur de l'environnement. Chacune est présentée à travers un exemple de bonne pratique et le témoignage d'acteurs de terrain qui nous livrent, *in fine*, leur vision de la biodiversité.

Un écodidacte passionné par les papillons

Mesure 12 : Paiements au titre de Natura 2000
Cette mesure vise à indemniser, en tout ou en partie, les coûts supplémentaires et/ou pertes de revenus liés aux contraintes imposées dans les zones agricoles ou forestières qui se trouvent en Natura 2000.

Jean Delacre est conservateur de deux réserves naturelles pour Natagora. Mais il a surtout été à la manœuvre d'un projet de restauration écologique mené à Doische.

Passionné par la nature et la vie sous toutes ses formes, Jean Delacre se qualifie de véritable "écodidacte", impliqué depuis de nombreuses années dans des actions visant à la préservation du capital naturel. Conservateur des réserves naturelles de "La Haie Gabaux" et "Le Baquet", il participe, en tant que bénévole, à des commissions de gestion de réserves naturelles privées ou domaniales, à la commission de conservation Natura 2000, qu'il préside actuellement, et à divers groupes de travail ou forums qui concernent la nature et la ruralité.

Pourriez-vous nous parler de votre projet de restauration écologique mené à Doische ?

Jean Delacre : *"Lors de l'enquête publique, j'avais demandé qu'une de mes parcelles forestières soit reprise dans le périmètre Natura 2000 pour pouvoir y mener des travaux de restauration en vue d'aménager un point "relais" entre, d'une part, les surfaces restaurées par le LIFE-Papillons sur la réserve et sur la commune de Doische et, d'autre part, les trois hectares que j'ai consacrés aux papillons dans ma propriété. Le Damier de la Succise, le papillon phare de la réserve, ne peut parcourir plus de 500m par an pour coloniser un nouveau site. Ce point-relais était nécessaire pour créer un pont écologique entre les différents sites restaurés par le LIFE-Papillons. Les aménagements servant également d'habitat à bien d'autres espèces. Mon projet ayant été retenu, j'ai enlevé une pessière d'épicéas pour restaurer un "Molinion" typique de la Fagne dans laquelle va naturellement se redévelopper et évoluer une flore spécifique, dont la plante hôte du Damier, la Succise des prés."*

Quels en sont les résultats ?

J.D. : *"La Nature agit à son rythme et n'a pas notre impatience. Nous souhaitons que toutes nos démarches de restauration écologiques soient immédiatement suivies d'effets. Or, la nature ne nous obéit pas au doigt et à l'œil. Les résultats viendront ou ne viendront pas. Peu importe. Nous ne pouvons ni décider, ni commander. Une question me taraude : devons-nous seulement intervenir et risquer de jouer à l'apprenti sorcier à chaque dégradation de notre environnement, ou juste mettre sous cloche les derniers bastions de riche biodiversité en créant des Réserves naturelles et laisser faire la nature ? Pour ma part, je suis partagé."*

Qu'est-ce qui vous a conduit à introduire une demande d'indemnité ?

J.D. : *"Retiré de toute activité lucrative, je n'avais plus les moyens de mener pareille restauration sans un financement externe. Les budgets de restauration Natura 2000 (NDLR : Mesure 12) sont là pour ce genre de travaux. Ils sont un excellent levier pour œuvrer au retour d'un environnement plus accueillant pour toutes ces petites vies malmenées par les activités humaines. Cette indemnité, intégralement remboursée, doit cependant être avancée par tout propriétaire qui veut en bénéficier. C'est sans doute un frein, car les délais de remboursement sont longs, très longs..."*

Comment s'est déroulé votre parcours pour obtenir l'indemnité ?

J.D. : *"Là, je tire mon chapeau à Natagriwal qui a conduit mon dossier à terme. Une fois les pièces nécessaires au dépôt du dossier rassemblées, ils ont pris en charge toutes les démarches."*

Une production bio en autosuffisance

Mesure 10 : Paiements agroenvironnementaux
La mesure vise à maintenir ou à mettre en œuvre des méthodes de production allant au-delà des obligations légales (conditionnalité, verdissement...) dans un objectif de conservation ou d'amélioration de l'environnement. Ces méthodes entraînent des pertes de revenu et/ou des coûts additionnels. Les paiements agroenvironnementaux permettent de les compenser en tout ou partie.

Sébastien Béroudiaux est agriculteur dans la région de Couvin-Chimay. Avec les conseils de son voisin, conseiller chez Natagriwal, il a mis en place une série de démarches en faveur de la biodiversité.

Sébastien Béroudiaux a repris l'exploitation familiale. Avec sa compagne, il gère une ferme de polycultures, avec de l'élevage (viandeux et laitier, de BBB, Holstein, Limousin et Montbéliarde). Il vient de terminer sa conversion et propose une production totalement bio.

M. Béroudiaux au milieu de son troupeau de limousin rentré pour réaliser des prises de sang.

Pourquoi avoir opté pour le bio ?

Sébastien Béroudiaux : *"Pratiquant une agriculture conventionnelle, je voulais être autonome, c'est-à-dire ne rien acheter et produire mes protéines moi-même. Le passage au bio m'a semblé tout à fait logique, surtout que ma ferme s'y prêtait bien. Grâce à ma culture, je n'ai pas besoin d'intrants pour être autosuffisant. Honnêtement, je préfère produire moins en bio, plutôt que d'acheter les aliments pour mon bétail. Cette technique me permet de trouver un point d'équilibre financier qui me satisfait pleinement."*

Quelles méthodes éligibles avez-vous appliquées sur votre exploitation pour bénéficier de cette Mesure 10 ?

S.B. : *"C'est grâce à l'aide et aux conseils précieux de mon voisin qui travaille chez Natagriwal que j'ai pris connaissance des solutions à mettre en place. J'ai, par exemple, installé des bandes faunes dans lesquelles j'ai semé des plantes et des fleurs pour nourrir la petite faune sauvage. Ces bandes attirent les insectes qui, en retour, pollinisent mes cultures. Cette pratique a permis le retour du petit gibier (faisan, lièvre, lapin, bécasse), qui avait pratiquement disparu de la région. J'ai creusé des mares dans mes prairies, ce qui a eu pour effet d'attirer de nombreux canards dans les parages. J'ai également aménagé trois bandes fleuries le long de la grand-route, ce qui apporte une vraie plus-value paysagère pour les passants et riverains. Et puis, lorsque je taille mes haies, je ne broie pas les branches, mais je les remets dans la haie pour offrir un gîte aux oiseaux."*

Toutes ces petites démarches prennent du temps. Et du temps, dans une exploitation agricole, ce n'est pas une denrée inépuisable ?

S.B. : *"C'est vrai que cela prend du temps. Mais quel plaisir de revoir de la faune et de la vie dans mon exploitation ! C'est une véritable satisfaction, une sorte de récompense pour les efforts consentis. Entre agriculteurs, on parle de plus en plus de toutes ces démarches en faveur de la biodiversité. On sent une forme de prise de conscience du rôle que l'on a à jouer. Puis il faut reconnaître que cela a un impact positif sur notre image auprès du grand public."*

Quelle a été l'aide de Natagriwal dans vos démarches ?

S.B. : *"Ce sont les conseillers qui sont venus m'expliquer tout ce qui était faisable en fonction de mon exploitation. Puis, chaque année, ils reviennent pour faire le suivi et m'apporter de nouveaux conseils. Ces démarches sont totalement gratuites. Alors, que représentent 2 heures dans une journée d'agriculteur si c'est pour rendre à la nature la place qu'elle mérite ?"*

Bande faune MC8 avec panneau explicatif en bord de chemin agricole. Le semis vient d'y être renouvelé en semi direct sans labour avec un mélange à base de céréale, phacélie et sarrasin.

La restauration des habitats tourbeux

Mesure 7.6 : Restauration de pelouses, de landes et d'habitats situés en Natura 2000 et dans la structure écologique principale (SEP).
La mesure vise à soutenir les investissements nécessaires à la restauration et la gestion des habitats typiques de certaines zones situées dans la structure écologique principale dont fait partie Natura 2000.

Philippe Frankard est attaché scientifique au DEMNA (le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole) depuis 1994. Ses différentes missions l'ont amené à accompagner des propriétaires dans les démarches à entreprendre dans le cadre de cette Mesure 7.6.

Principalement basé dans les Hautes Fagnes, Philippe Frankard s'occupe de la problématique de la restauration des habitats tourbeux, mais aussi de tous les habitats ouverts proches des Ardennes. *"Au départ, nous avons procédé à toute une série de petits tests pour voir si les mesures que l'on prenait étaient capables de restaurer les habitats cibles"*, nous précise Philippe Frankard. *"Les résultats étant intéressants, nous avons progressivement développé ces techniques sur de plus grandes surfaces avec l'aide du DNF."*

Quand avez-vous proposé des techniques couvertes par la Mesure 7.6 ?

Philippe Frankard : *"Au départ, la mise en œuvre de Natura 2000 nous a permis de travailler sur des surfaces très importantes, puisque nous avions accès au fonds du programme européen de financement LIFE. Nous avons donc commencé par d'importants travaux de restauration sur tous les hauts plateaux ardennais. Le dernier se termine. Mais il reste du travail sur de plus petits sites, notamment privés ou communaux. C'est à ce moment-là que nous avons décidé d'utiliser les fonds PwDR pour compléter le réseau de travaux."*

Est-ce les propriétaires qui vous contactent ou est-ce l'inverse ?

P.F. : *"Je travaille la plupart du temps sur des territoires qui sont en terrains soumis. Soit des terrains domaniaux qui sont en Réserves naturelles, soit des terrains communaux. Je ne participe qu'à peu de projets en terrains privés. J'y ai un rôle scientifique, proposant des techniques et solutions éprouvées. Ma mission consiste à identifier les zones qui mériteraient d'être restaurées et qui le sont facilement pour diverses raisons biologiques ou de topographie. Pour le montage des dossiers, les conseils et les démarches administratives, c'est Natagriwal qui accompagne les propriétaires."*

Sentez-vous une forme d'élan positif en faveur de la protection de la biodiversité ?

P.F. : *"C'est très variable d'un projet à l'autre, voire d'une personne à l'autre. A mon sens, pas assez. Il est important de mener des opérations de sensibilisation et d'expliquer pourquoi on essaye de changer une série de pratiques dans différents milieux. C'est plus simple en ce qui me concerne, parce que cela touche des milieux un peu plus marginaux à faible valeur ajoutée, surtout lorsque le financement est trouvé ailleurs. Il n'empêche que le propriétaire doit avancer l'argent, ce qui peut constituer un souci, surtout si le projet est d'envergure."*

Selon vous, préservation de la nature et développement rural sont-ils compatibles ?

P.F. : *"Il faudra qu'ils le soient. Le nouveau rapportage européen pour l'ensemble des habitats Natura 2000 est en cours de réalisation. Tout n'est pas bon, loin de là. Les tendances ne sont positives que pour les habitats pour lesquels on a pris le plus de mesures de restauration, que ce soit des projets LIFE ou, maintenant, des projets PwDR. Heureusement que ces fonds et ces mesures agro-environnementales existent !"*

Tourbière restaurée par ennoiement (© R. Herman)

En bio, on agit plus avec ses terres et en fonction des saisons.

Mesure 11 : Paiements en faveur de l'agriculture biologique.
Cette mesure vise à soutenir l'agriculture biologique, qui permet d'établir et de maintenir un système de gestion durable, de produire des produits de haute qualité et qui répondent à la demande du consommateur. Des aides sont disponibles pour la conversion à ce type d'agriculture mais aussi pour son maintien.

De bachelier en horticulture à éleveur de poules bio, il n'y a qu'un pas. Un pas qu'a facilement franchi Ignace De Paepe en reprenant la Ferme du Gala à Glabais. Pour l'aider dans sa reprise, Ignace a pu compter sur l'aide octroyée par la Mesure 11.

Fils d'agriculteur dans la région de Genappe, Ignace De Paepe voulait reprendre une ferme pour "rester dans le milieu", comme il dit. *"J'ai cherché longtemps et très loin pour finir par trouver à quelques kilomètres de chez mes parents"*, nous raconte-t-il. *"La chance s'est présentée et j'ai eu l'opportunité de reprendre la Ferme du Gala, en décembre 2016. Elle compte 40 ha de culture céréalière et un poulailler bio de 5.800 poules qui en constitue l'activité principale. J'ai un peu diversifié les cultures, en y ajoutant les pommes de terre et d'autres légumes."*

Pourquoi le bio ?

Ignace De Paepe : *"Cela faisait un petit temps que j'y regardais. Le problème, chez mes parents, c'est qu'il fallait passer le cap. On avait l'habitude de travailler en conventionnel, avec tout ce que cela suppose comme contacts et réseau. La Ferme du Gala était déjà convertie au bio. L'aide que j'ai reçue porte sur le maintien en bio. Il faut savoir que lorsque l'on passe une terre en bio, on est engagé pour 5 ans et on bénéficie d'une aide annuelle. Au terme de la 5e année, soit on renouvelle l'engagement, soit on repasse au conventionnel. Pour ma part, je suis convaincu par le bio. Cela a du sens, parce qu'on n'a rien à cacher au consommateur qui a plus confiance dans le bio. C'est surtout un retour à des principes de base de l'agriculture. On agit plus avec ses terres et en fonction des saisons."*

Vous avez eu des doutes ?

I.D.P. : *"Au début, oui. Je ne savais pas trop à qui m'adresser pour avoir des conseils. C'est quand même d'autres techniques, une autre manière de travailler. Je n'ai pas connu de période de reconversion, où on est un peu suivi. Je suis arrivé alors que tout était en place. J'avoue que la première année, j'ai un peu fonctionné à tâtons, par essais, avec des échecs et des réussites. Finalement les contacts se sont faits très vite, car en bio, il y a plus d'échanges entre producteurs. Les fermiers sont plus enclins à partager leurs bons conseils. Mais le risque est toujours là. En conventionnel, on est quasi sûr du résultat. En bio, le seul revenu garanti, ce sont les primes."*

Après 2 ans et demi d'exploitation, avez-vous trouvé votre niveau de rentabilité ?

I.D.P. : *"Grâce aux œufs, oui. Dans les cultures, j'ai raté des trucs. Même si j'ai très bien réussi mes pommes de terre et heureusement... L'année avant la reprise, les autres producteurs avaient tous perdu de l'argent. Quand j'ai planté les miennes, j'avoue que je me suis posé quelques questions. Finalement, le climat a été bon et les récoltes ont suivi."*

Comment voyez-vous l'avenir et le développement de l'agriculture bio par rapport au conventionnel ?

I.D.P. : *"Je pense qu'il faut les deux. Si tout le monde se met au bio, on va retomber dans un marché plus spéculatif, dans lequel le producteur ne maîtrisera plus rien à nouveau. La grande distribution commence à s'y intéresser de près. Ce qui n'est pas bon signe. Mais je pense qu'il faudra les deux. Le bio coûte plus cher et tout le monde n'est pas prêt, et n'a pas les moyens, de dépenser plus pour manger."*

Plus d'infos sur les Mesures du PwDR :
http://bit.ly/PwDR

MESURE 13 - PAIEMENTS EN FAVEUR DES ZONES SOUMISES À DES CONTRAINTES NATURELLES

Une nouvelle définition pour les zones éligibles.

Une Mesure du PwDR permet de compenser les pertes de revenus de certains agriculteurs, particulièrement ceux situés dans des zones soumises à des contraintes naturelles. Focus sur la Mesure 13, mais aussi son nouveau régime, entré en vigueur en janvier 2019.

Parmi les nombreuses mesures du Programme wallon de Développement Rural, la Mesure 13 « Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles » apporte un soutien financier aux agriculteurs dont les terres sont situées dans des zones soumises à des contraintes naturelles et/ou spécifiques dont les conditions pédoclimatiques qui prévalent entrainent une moindre rentabilité des exploitations agricoles. Ce soutien permet donc de compenser tout ou parties des coûts ou pertes de revenus des agriculteurs liés à ces contraintes.

Depuis ce 1er janvier 2019, c'est à l'échelle de l'Union Européenne que sont définie les **zones à contraintes naturelles (13.2)** et ce sur base de critères communs, et non plus directement l'État-membre, par contre, pour les **zones à contraintes spécifiques (13.3)**, ce sont les Etats membres qui en ont définis les critères selon les principes énoncés par la Commission européenne. La "Commune" est aussi devenue l'unité géographique de base pour la désignation de ces zones à contraintes.

Zones à contraintes naturelles ou spécifiques ?

Les deux types de zones sont dès à présent à prendre en compte pour la Wallonie : les zones à contraintes naturelles et les zones à contraintes spécifiques.

Les zones sont considérées comme soumises à des contraintes naturelles importantes lorsqu'au moins 60 % de la surface agricole remplit au moins l'un des huit critères énumérés dans la réglementation. Ces critères, définis au niveau européen, sont de plusieurs ordres : climatiques, pédologiques, pédoclimatiques et topographique.

Ce sont au final **52 communes wallonnes** qui ont été retenues, à l'issue d'une collaboration entre la Wallonie et les scientifiques de l'ULiège - Gembloux-Agrobiotech travaillant pour le projet « Carte des sols de Wallonie » et une validation par les services de la Commission européenne.

Les zones soumises à des contraintes spécifiques peuvent, quant à elles, bénéficier d'un paiement lorsque la poursuite de la gestion des terres est nécessaire afin d'assurer la conservation ou l'amélioration de l'environnement, l'entretien du paysage rural et la préservation du potentiel touristique de la zone.

Afin de se conformer à cette définition, une série d'indicateurs en lien direct avec l'environnement, les paysages et le tourisme ont été utilisés. Ce sont au final **33 communes supplémentaires** qui ont été définies comme éligibles à la zone à contraintes spécifiques.

... et pour quel résultat en Wallonie

La zone à contraintes est, au final, restée sur un territoire assez proche de la situation passée. En superficie, la nouvelle zone correspond à 99.3 % de l'ancienne, soit une superficie totale de près de 318.000 ha.

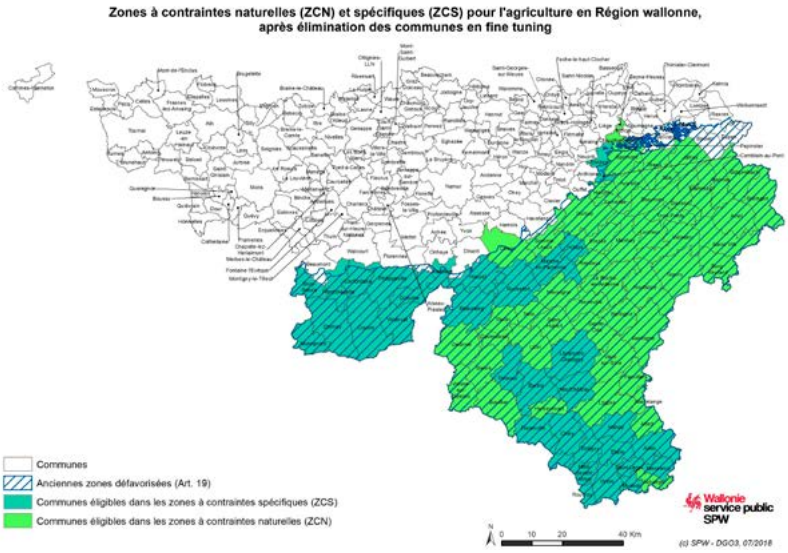

Un nouveau régime d'aide

Les paiements accordés, aux agriculteur dits actifs, sont dégressifs, tenant compte du nombre d'hectares de surface agricole cumulés et situés dans les deux types de zones, avec un seuil minimal de 100€ :

- **50€/ha pour les vingt premiers hectares ;**
- **30€/ha au-delà du vingtième hectare ;**
- **0€/ha au-delà du septante-cinquième hectare.**

Par ailleurs, pendant deux ans, une aide de **25 €/ha** est accordée aux agriculteurs dont les surfaces agricoles ne sont plus reprises dans ces nouvelles zones soumises à des contraintes.

UN CRI VENU DU FOND DES BOIS

Philippe Trigalet est garde-forestier depuis 33 ans. Autant dire qu'il connait la forêt sur le bout des doigts. A 58 ans, il lance un cri d'alarme...

Philippe TRIGALET travaille sur une parcelle de forêt située en zone Natura 2000. La Mesure 12, évoquée dans notre dossier page 6, est donc d'application. Elle vise à indemniser les coûts supplémentaires et/ou pertes de revenus liés aux contraintes imposées par Natura 2000.

"Je travaille sur le triage de Vôneche, sur la commune de Beauraing. Ce sont 850 hectares de bois, avec des plaines sur la Famenne et sur la Calestienne. La région de Beauraing est une région très forestière avec de gros massifs."

"J'y ai mis en place une sylviculture d'application en Allemagne et qui essaye de respecter au mieux le biotope et les sols. Le DNF a opté pour ce type de sylviculture, mais ne l'impose que dans les forêts domaniales dont il est propriétaire. Dans la pratique, on essaye de favoriser le mode de fonctionnement naturel des forêts. Résultat : on a des grands épicéas et des petits sur la même parcelle, sans jamais de mise à blanc, ni d'érosion, ce qui nous permet de préserver la qualité de nos sols. Ce faisant, on maintient toute la faune et la flore du sol."

"La sylviculture que l'on prône est certainement aussi économique qu'une autre, mais elle demande plus de technicité. Ici, les essences choisissent là où elles vont se développer et on va les mélanger pour en avoir jusqu'à dix sur une même parcelle."

"On a eu de grandes vagues de reboisement liées à des subsides européens dans les années 60 et c'est à ce moment-là qu'on a basculé pour passer d'une forêt un peu naturelle à une production de masse, en rasant ce qui était semi-naturel pour y mettre de l'épicéa en monoculture."

"Nous en sommes à la deuxième génération d'épicéas et on recommence la même chose. Ce qui veut dire que les sols qui ont été fragilisés par les monocultures sont à nouveau mal-traités. Avec les changements climatiques et la mondialisation, on a vu la prolifération d'insectes et de maladies qui s'attaquent à nos forêts. Tout est déréglé. La sylviculture monospécifique basée sur le court terme économique a un sérieux coup dans l'aile..."

"La solution serait de rendre la forêt plus résiliente, capable de résister aux champignons, insectes et coups de chaleur. Il faut donc sauvegarder le sol en bon état sans quoi la forêt ne pourra pas rebondir. Il est indispensable de faire vivre différentes essences ensemble, ce qui représente plus de travail. C'est plus technique que de tout raser, tout quadriller et tout replanter. Il est urgent de préserver la forêt si l'on veut préserver la biodiversité."

LA MESURE 7.6 AU SERVICE DE L'AGROÉCOLOGIE

Trop souvent l'agriculture intensive privilégie l'exploitation des ressources naturelles au détriment de leur conservation. C'est pourquoi la Wallonie a décidé de se munir d'un outil de préservation de nos richesses naturelles : la mesure 7.6 !

Autrefois, les paysages des campagnes agricoles étaient nettement plus variés qu'actuellement et majoritairement composés de polyculture-élevage. Certains milieux naturels, alors consacrés à la fauche de litière et au parcours de troupeaux, donnaient naissance à des écosystèmes dits « semi-naturels », riches en faune et flore de grand intérêt biologique.

Durant les années 60, la révolution verte – initiée par une volonté politique d'intensifier l'agriculture européenne et d'atteindre une certaine autonomie alimentaire via, entre autres, la mécanisation des pratiques – a engendré la valorisation à l'excès des bonnes terres agricoles, abandonnant par conséquent les terres à faibles potentialités agricoles. Les écosystèmes semi-naturels, n'étant dès lors plus entretenus par l'homme, se sont reboisés ; perdant ainsi leur valeur biologique (et agronomique).

Actuellement, la politique environnementale wallonne favorise la préservation de ces habitats d'espèces de faune et flore menacées, notamment par l'application du réseau Natura 2000, des mesures agro-environnementales, des projets LIFE et des mesures du Programme wallon de Développement Rural (PwDR). Le GAL Parc naturel de Gaume a principalement recours à une de ces mesures dans le cadre de son projet AGRINEW – lancé fin d'année 2017 – dont l'un des objectifs est de faciliter l'accès à la terre pour de nouveaux agriculteurs. Il mobilise la mesure 7.6 qui consiste en la restauration de pelouses, de landes et d'habitats situés en Natura 2000 ou dans la SEP (Structure Écologique Principale). Elle est disponible tant pour les demandeurs privés que publics, étant gestionnaires ou propriétaires.

Avant l'introduction du dossier de subvention de la mesure 7.6, il convient d'inventorier des terrains (il s'agit généralement de terrains agricoles abandonnés, reboisés et soumis au régime forestier) ; de les classifier en fonction du potentiel de biodiversité et agricole ; d'établir des conventions de mise à disposition entre le gestionnaire (le GAL) et les propriétaires des terrains (souvent les communes du GAL) ; d'introduire les demandes de permis d'urbanisme pour les travaux ; de lancer les appels d'offres pour les travaux.

Une fois la subvention accordée et les travaux de restauration effectués, le GAL procède à un appel à candidats pour gérer les terrains restaurés. Les terrains dont il est question étant des milieux naturels à haute valeur biologique, il est fondamental d'y adopter des pratiques agro-pastorales respectueuses de l'environnement – notamment via les mesures agro-environnementales – consignées dans les conventions et plans de gestion. Ces pratiques font l'objet d'une expérimentation démontrant leur rentabilité et permettant la promotion de nouveaux modèles agricoles.

En Gaume, et ce depuis la fin d'année 2018, les mesures liées à la crise de la peste porcine africaine contraignent les avancées du projet de par l'impossibilité de restaurer les terrains boisés ainsi que les espaces couverts d'habitats naturels, étant assimilés comme bois et forêts dans le code forestier. Toutefois, avant l'arrivée du virus, de nombreux agriculteurs ont pu bénéficier de la mise à disposition de terrains déjà restaurés.

Pour Kevin Pérard (Etalle), le fait d'élever sur des milieux naturels, présente plusieurs avantages : hormis l'avantage financier incontestable des diverses primes liées à la déclaration de nouveaux hectares, la gestion de ces terrains lui a permis de diversifier son bétail avec des races rustiques et de valoriser la viande via d'autres canaux que ceux conventionnels. Roland Gonry (Musson) assure, quant à lui, qu'il n'aurait jamais envisagé développer une activité liée à l'élevage de mouton – actuellement composé de plus de 135 bêtes – s'il n'avait pas obtenu la gestion du crassier de Musson, nécessitant l'achat des 60 premières bêtes.

Plus d'infos :
contactez le GAL Parc Naturel de Gaume - Sébastien Quennery

PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES !

« Faire du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse un territoire pionnier en matière de haute qualité environnementale, s'inscrivant dans une dynamique favorable à la biodiversité et à une agriculture responsable »

L'agriculture s'attèle à de nombreux défis dont une plus grande prise en compte de la biodiversité. Certains agriculteurs y répondent par des évolutions technologiques, d'autres par la réappropriation de principes séculaires à la recherche continue de complémentarité **entre production et écologie**. L'objectif du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse est de mettre en évidence ces bonnes pratiques et d'accompagner des exploitations agricoles pour optimiser leurs performances environnementales en s'entourant des compétences de six spécialistes (Greenotec, Contrat Rivière Haute-Meuse, Contrat de Rivière Sambre et affluents, Protect'Eau, Natagriwal et RequaSud).

Par la mise en place d'**un réseau de fermes-pilotes**, le GAL et ses partenaires souhaitent accélérer le partage d'expériences autour d'agriculteurs référents initiant/testant des pratiques innovantes et plus durables. Suite à un appel à candidature, **quatre agriculteurs** ont été sélectionnés. D'autres agriculteurs bénéficient également d'un encadrement privilégié des partenaires.

En complément, des séances d'**informations/formations collectives** sont organisées régulièrement pour toucher un plus grand nombre d'agriculteurs.

Les fermes-pilotes inspirantes sont :

- La **Ferme de Crèvecœur** à Yves-Gomezée, gérée par Bernard et Alain Anciaux, pour leurs recherches et pratiques en termes d'autonomie fourragère et énergétique, la restauration d'habitats (vergers hautes-tiges, mares, haies, Natura 2000, ...), la transformation et vente directe, ainsi que leur certification ISO 14001 (norme environnementale internationale) ;

- La **Ferme du Maugrétout** à Clermont, gérée par Bruno et Gaston Van Wilder, pour leurs essais en champs en termes de gestion du sol (non-labour, décompactage, association de cultures ...), pour leur envie d'expérimenter, d'échanger sur diverses thématiques (apiculture, verger, recherche scientifique, aménagement de gîtes pour la faune, gestion des résidus d'intrants, céréales panifiables, ... et la localisation de leur exploitation dans une zone sensible (présence du busard cendré) ;

- La **Ferme de l'Abbaye** à Florennes, gérée par Kris Van Wynsberghe, pour ses aménagements anti-érosifs (plantation de haies, bandes enherbées, ...), ses essais de compostage et d'amélioration de la qualité de ses terres, sa conversion partielle en bio et ses aménagements pour la faune ;

- **Ferme du Grand Bois** à Lausprelle, gérée par Jean-Luc Feyers, pour son plan d'actions MAEC reprenant l'installation de vergers hautes-tiges, de l'élevage extensif, de l'élevage d'ovins de race menacée, la préservation de prairies de haute valeur biologique et la participation à la gestion de réserve naturelle Sébastopol.

Une vidéo du Réseau wallon de Développement Rural a été consacrée à ce projet du GAL Entre-Sambre-et-Meuse : découvrez-la à cette adresse **http://bit.ly/fermes-pilotes**

Cette année, la culture du **colza sous couverts associés** est mise à l'honneur. L'objectif est de faire du territoire du GAL une vitrine de cette technique innovante. Diverses séances d'information sur les bénéfices de l'association du colza avec différentes légumineuses sont organisées, dont une plateforme de démonstration agréée phytolicence en juin 2019. En parallèle, un appel à candidats « testeurs » est lancé. Le GAL, avec le soutien de la Wallonie, mettra à disposition des agriculteurs sélectionnés les semences des plantes compagnes. Le semis des essais démarrera au mois d'août. Durant le cycle de la culture, des présentations en champs des essais et différentes analyses et mesures (adventices, azotes, phyto, attaques d'insectes,...) seront pratiqués.

Pour la mise en avant des colzas et couverts associés, **une cinquième ferme pilote** a rejoint le réseau. Marc Noël à Fromiée (Gerpinnes), pratique le non-labour et les couverts associés depuis plusieurs années et a acquis une expérience reconnue.

Plus d'infos :
Marie MONDRY, chargée de mission « Biodiversité et Agriculture », 071/32.36.60 ou marie@entre-sambre-et-meuse.be

DES CHASSEURS SENTINELLES DE LA BIODIVERSITÉ

Interview croisée de 2 jeunes acteurs du monde rural. D'un côté, Simon Lehane, 29 ans. De l'autre, François Huberland, tout juste 30 ans. Leurs points communs : un diplôme de bachelier en agronomie en poche et une passion pour la chasse. Petite précision : ce sont aussi deux grands amis.

Passionné d'ornithologie, Simon Lehane est chargé de mission au sein de l'association "Faune et Biotopes" qui vise à redévelopper le maillage écologique en plaines agricoles au bénéfice de la petite faune. Le leitmotiv de l'asbl : mettre tout le monde autour de la table. *"L'idée est de réunir plusieurs acteurs de la ruralité pour voir ce que chacun peut apporter et, surtout, comment pérenniser les actions individuelles."*

François Huberland est garde forestier au sein de l'Unité antibraconnage de la Région wallonne. *"Je suis officier de police à compétences restreintes pour tout ce qui est chasse, pêche, conservation de la nature, environnement, code forestier... bref, nous sommes de véritables policiers au sein du Département Nature et Forêt (DNF)"*, explique-t-il. C'est aussi un passionné de chasse qui a accompagné ses grands-pères sur le terrain dès l'âge de 3 ans.

Quel est le rôle du chasseur dans le développement de la biodiversité ?

Simon Lehane : *"Il faut distinguer le chasseur de gros gibier, qui joue un rôle de régulateur de populations qui explosent, et le chasseur du petit gibier qui disparaît en région wallonne. Dans ce cas, nous avons un rôle majeur à jouer sur l'amélioration du biotope sur la plaine. Nous sommes des acteurs et des gestionnaires de biodiversité. Nous conseillons et accompagnons les propriétaires dans la mise en place de bandes aménagées en MAEC. Mais soyons clairs : ce faisant, nous défendons notre passion en veillant à assurer la présence d'un petit gibier que nous prélevons de façon contrôlée et intelligente."*

François Huberland : *"Les aménagements faits pour le petit gibier permettent à bien d'autres espèces de retrouver des conditions de vie favorables à leur développement. Un exemple, cette année, nous avons vu des centaines de passereaux tout l'hiver dans les bandes de céréales que nous avions aménagées pour le petit gibier. Je suis également en contact avec des fermiers auxquels je loue des terres pour les sensibiliser. Quand leur réaction est positive, je les mets en contact avec Natagriwal et Simon pour qu'ils prennent le relais, et leur présentent les mesures financières compensatoires disponibles."*

Mais pourquoi chasser un gibier en voie de disparition ?

S.L. : *"On essaie de ne prélever qu'une petite quantité d'individus dans une population que l'on essaye de faire remonter. Globalement, notre impact sur la biodiversité est plus positif que négatif. En plaines agricoles, à l'exception de quelques petits projets qui émergent tout doucement, il n'y a que les chasseurs qui agissent concrètement. 75% des MAEC sont mises en place par des agriculteurs-chasseurs ou des agriculteurs soutenus par les chasseurs."*

F.H. : *"Soyons honnêtes : il y a les bons et les mauvais chasseurs. Celui qui prend son fusil le 1er octobre et qui le range le 31 décembre, ce n'est pas un chasseur, c'est un tireur. Par contre, le bon chasseur est sur le terrain toute l'année et le travail effectué en amont est considérable."*

Professionnellement, quelles sont les associations, organisations ou structures auxquelles vous participez ?

F.H. : *"Nous collaborons avec différentes associations qui défendent la biodiversité, qui sont parfois plus sur le terrain que nous et qui nous font remonter une série d'informations ou observations très utiles. En tant que policier, nous descendons sur place pour dresser une série de constats, effectuer des contrôles... Oui, pour notre boulot, nous bénéficions souvent de l'aide de personnes extérieures."*

S.L. : *"Dans le cadre du travail, je suis en contact avec de nombreuses associations, notamment pour effectuer des recensements sur le terrain. Nous avons des réunions régulières dans le cadre du Réseau wallon de Développement Rural pour faire évoluer certaines pratiques ou législations, ou bien pour mettre en avant certaines démarches de gestion. Sur le plan privé, j'ai participé à la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique qui regroupe plusieurs conseils cynégétiques. Ces conseils font remonter au DNF une série de données sur l'état du gibier et les prélèvements effectués. Sur le terrain, si chacun chasse chez lui, on a une gestion commune. On s'entraide pour planter des haies, pour mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques."*

Quels sont les appuis dont vous disposez via le PwDR et le RwDR ?

S.L. : *"Concrètement, tout ce qui touche au régime des MAEC. Cela nous permet de développer des aménagements sur le terrain. Un autre pilier, c'est la mise en avant de projets lors de réunions ou de séances d'information."*

S.L. : *"Ce qui est essentiel ! On devrait plus montrer les bonnes actions qui sont faites. Montrer du concret et des résultats. Il faut oser sortir du bois et parler de toutes ces petites actions qui font du bien à la biodiversité."*

Quels résultats avez-vous enregistrés grâce aux pratiques appliquées sur votre terrain ?

S.L. : *"Au niveau de mon territoire de chasse, j'ai commencé sur une plaine quasi morte. En termes de réseau écologique, on était à un niveau inférieur à 1,5%. Maintenant, on est à plus de 6% en à peine 7 ans. Notre but est d'aller au-delà, de se dépasser. Tout ce que l'on pourra installer, on le fera. Lors de nos premiers comptages, sur 500 ha de terres on a relevé péniblement 10 à 12 lièvres. On est à plus de 50. Ce n'est pas encore énorme, mais on est sur la bonne voie."*

F.H. : *"Moi j'avais déjà un réseau écologique plus développé, mais avec de mauvaises pratiques. On chassait avec des lâchers de petit gibier, que l'on ne retrouvait plus d'une année à l'autre. Aujourd'hui, on est revenu à d'anciennes pratiques des années 70-80. On va chercher des jeunes faisans ou perdrix d'un jour, qu'on met sous des poules anglaises qui habituent le gibier à s'ensauvager. Rien qu'avec les aménagements et ces faisans que l'on a relâchés, aptes à se défendre et à survivre, la population a fortement augmenté. J'ai l'espoir d'ici quelques années de ne plus rien relâcher et de gérer une population déjà en place."*

Que faudrait-il faire pour encore améliorer les résultats ?

S.L. : *"Donner des moyens financiers aux Conseils cynégétiques assortis d'objectifs à atteindre, et sous le suivi d'un comité d'accompagnement. Puis il y a aussi les communes. Elles ont des zones en propriété sur lesquelles on peut très bien retravailler un maillage écologique, mais elles manquent de moyens humains ou financiers... et de temps. Un exemple. Nous avons planté près de 4 km de haies, dont plus de la moitié sur propriété communale. L'accord nous a été donné à une condition : que nous assurions l'entretien nous-mêmes. Nous, nous sommes une bande de 6 jeunes chasseurs sur le territoire et on peut se le permettre. Mais un chasseur de 70 ans va peut-être assurer la plantation, parce que c'est du* one shot, *mais l'entretien... Là, la commune a clairement sa carte à jouer. Mais les primes n'existent que pour l'installation, pas pour l'entretien."*

NETWORX FÊTE 10 ANS DE MISE EN RÉSEAU AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN EUROPE

Les 11 et 12 avril derniers a eu lieu, à Bruxelles, un événement festif et de travail organisé par le Réseau européen de Développement Rural (ENRD) intitulé NetworX. Son objectif ? Réunir des acteurs du développement rural issus de toute l'Europe pour célébrer 10 années de mise en réseau, mais aussi préparer l'avenir de la politique de développement rural en Europe.

Si la mise en réseau des acteurs du développement rural en Europe n'est pas née il y a 10 ans (elle existe par exemple au travers des Groupes d'Action Locale depuis 1990 !), le Réseau Européen de Développement Rural (ENRD) a, en revanche, été créé en 2009. À cette époque, une série de nouveaux défis étaient à relever : ajouter une véritable valeur ajoutée aux différentes parties-prenantes impliquées (administrations, acteurs de terrain, élus, etc.), favoriser l'innovation, communiquer le plus efficacement, mais aussi arriver à mettre la participation au cœur des démarches de développement rural. Des enjeux qui resteront, finalement, au cœur des préoccupations de l'ENRD durant 10 années.

Un contexte politiquement chargé

Si NetworX avait pour objectif de célébrer 10 années de mise en réseau rural, l'événement n'était pas uniquement tourné vers le passé. En effet, c'est à l'aube de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2021 – 2027 que l'événement s'est tenu. Or, la mise en réseau est une composante importante de la mise en œuvre du deuxième pilier de cette PAC, dont l'avenir n'est pas nécessairement au beau fixe. L'événement a donc également eu pour objectif, à travers divers ateliers, de faire travailler les participants sur l'avenir des Réseaux de Développement Rural, et comment développer la dimension de cette mise en réseau (que ce soit à un niveau européen mais aussi national ou régional). Cette dimension étant identifiée comme indispensable à la mise en place d'un développement rural plus efficace, mais aussi plus pertinent et intelligent (smart).

Le Réseau européen de Développement Rural en quelques chiffres

- **854** projets exemples ou bonnes pratiques sur l'inclusion sociale et le développement local en 2017.
- **152** groupes thématiques liés à des priorités des Programmes de Développement Rural soutenus par les Réseaux Ruraux Nationaux (RRN) en 2017.
- En 2016 et 2017, **4.817** événements ont été organisés en Europe par les RRN.
- En 2017, les RRN ont soutenu **946** consultations thématiques autour de diverses priorités des Programmes de Développement Rural.
- **43.303** participations à des ateliers ou formations organisées par les Celulles d'Animation de RRN en 2017.
- **3.072** publications de RRN liées aux 6 priorités de développement rural en 2017.
- **8.189** exemples de projets ont été collectés et diffusés par les RRN entre 2015 et 2017.

©ENRD CP

Rural Inspiration Awards

La soirée du 11 avril fut également l'occasion de revenir sur une série de projets particulièrement innovants, issus de toute l'Europe. En effet, à l'occasion de NetworX, l'ENRD avait fait appel aux réseaux ruraux de toute l'Europe pour proposer une série de projets innovants dans 5 catégories :

- Améliorer la compétitivité des zones rurales ;
- Actions climatiques et environnementales ;
- Revitalisation rurale ;
- Inclusion sociale ;
- LEADER.

Évidemment, la Cellule d'Animation du RwDR n'a pas manqué cette occasion, et avait proposé 3 projets dans 3 catégories différentes. Et sur ces 3 projets, 2 ont eu la chance de figurer parmi les 25 finalistes.

Focus sur deux projets innovants wallons

Le premier des deux projets finalistes est celui de l'asbl Nos Oignons. Si leur nom vous dit quelque chose, c'est normal : Samuel Hubaux, le coordinateur de l'asbl, a déjà fait l'objet d'un portrait au sein de nos pages, et même fait la couverture du numéro 27 ! Et si vous êtes un habitué des publications du Réseau, vous vous souviendrez peut-être de leur implication dans la rédaction du memorendum ou du Carnet du Réseau consacrés à l'agriculture sociale.

Vous l'aurez compris, Nos Oignons est un partenaire de choix du RwDR en matière d'agriculture sociale et il semblait évidemment pour la Cellule d'Animation qu'ils étaient de très bons candidats pour un Rural Innovation Awards.

Et un grand gagnant...

Le projet du GAL Pays des Tiges et Chavées a eu l'honneur d'être choisi par un jury d'experts européens et récompensé pour son caractère innovant dans la catégorie LEADER : il fait donc partie des 6 lauréats européens (1 lauréat par catégorie et 1 prix du public) du Rural Innovation Awards.

Le projet de Nos Oignons

Au sein du Programme wallon de Développement Rural, « Nos Oignons » est co-auteur de 3 projets pilotes d'accueil social, dans la Province du Brabant Wallon :

- Nos Oignons d'Entre Mots à Ottignies, avec le Service de Santé Mentale d'Entre-Mots ;
- Nos Oignons de Safrans, avec le Service de Santé Mentale Safrans de Braine l'Alleud ;
- Vaches et Bourrache, avec le CPAS de Tubize.

Ces projets concernent 2 secteurs : la psychiatrie / santé mentale et l'inclusion sociale. Ils couvrent potentiellement tout le territoire de la Province. Depuis le début, ces projets ont pour but de coopérer avec d'autres institutions opérant dans leurs secteurs et régions. L'objectif était de diffuser l'outil de l'agriculture sociale et de toucher un nombre important de bénéficiaires.

Les trois projets auxquels l'asbl Nos Oignons est associée font partie des quinze projets pilotes sélectionnés depuis 2016 par la Wallonie dans le cadre de la Mesure 16.9 du PwDR 2014-2020. Leurs opérateurs proviennent de différents secteurs : handicap, santé mentale, toxicomanie, inclusion sociale. Tous ces projets expérimentent des pratiques réellement innovantes dans la région : des collaborations entre des institutions sociales ou de santé et des agriculteurs, pour mettre en œuvre les expériences sociales individuelles des bénéficiaires des institutions dans des fermes ordinaires. Une communauté de pratiques se dessine progressivement.

Le projet du GAL Pays des Tiges et Chavées

Le deuxième des deux projets finalistes était également porté par un partenaire du choix du RwDR : le GAL Pays des Tiges et Chavées, dont vous avez forcément déjà entendu parler si vous êtes un habitué de ces pages. Ce Groupe d'Action Locale, dont le territoire couvre les communes d'Assesse, Gesves et Ohey, a développé beaucoup d'actions concernant la valorisation du bois et de la forêt, qui couvrent une bonne partie de son territoire. Or, la particularité de la forêt wallonne est son fort morcellement : de nombreux petits propriétaires ne savent pas gérer aisément leurs parcelles individuellement et ont besoin d'être rassemblés pour entretenir au mieux leur terrain (coupe, vente de bois, plantations, ...).

Les forêts privées du GAL Pays des Tiges et Chavées sont généralement très fragmentées et contribuent peu au développement économique local car il est difficile pour les propriétaires de maîtriser tous les aspects de la gestion forestière. Le GAL organise la liaison entre ces propriétaires et les conseillers (Société Royale Forestière de Belgique, Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée) et professionnels du secteur. Pour cela, le GAL coordonne des expertises et des ventes groupées, facilite les travaux forestiers, organise des formations, développe les circuits locaux de valeur, crée des partenariats, informe le public. En outre, une menuiserie sociale permettrait de mener à bien des opérations peu rentables avec un impact sociétal positif.

Le projet « Forêts » vise d'une part une gestion plus durable des forêts privées du territoire, via la formation et la sensibilisation des propriétaires, une gestion groupée de petites forêts privées et des conseils personnalisés. L'appui à la filière d'exploitation est également au cœur du projet du GAL : collaboration entre acteurs, analyse des besoins... Le projet vise d'autre part à créer une entreprise à finalité sociale réalisant des constructions en bois local. Pour cela le GAL développe des liens avec les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) actives dans le domaine forestier.

CAMPAGNES EN TRANSITION POUR ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE

Accueil Champêtre en Wallonie a proposé, en mars dernier, une journée consacrée à la thématique des campagnes en transition : enjeux sociétaux, économiques ou encore environnementaux en zones rurales étaient au cœur de toutes les préoccupations.

Après une brève introduction du Ministre de l'agriculture et de la ruralité René Collin, c'est Philippe Baret, doyen de la Faculté d'Agronomie de l'UCL qui a introduit la journée. Si le mot « campagnes » était bien au pluriel dans l'intitulé du Colloque, rappelant la diversité des zones rurales wallonnes, Philippe Baret a également insisté sur la nécessité d'entendre la notion de transitionS : que ce soit à un niveau individuel, ou systémique, il existe autant d'agricultureS qu'il y a de transitionS. Un beau lancement pour chauffer les esprits autour des questions du passé, du présent mais aussi, et surtout, de l'avenir de l'agriculture wallonne.

En toute logique, la diversification agricole, le « créneau » d'ACW, était également au centre des préoccupations de la journée, notamment à travers les ateliers de l'après-midi, organisés simultanément autour de quatre thématiques : la **pérennisation**, la **participation**, l'**inclusion** et la **transmission**.

En guise de conclusion, Accueil Champêtre a remis l'accent sur l'importance de la diversification dans un monde en besoin de transition : dans un monde où rien n'est figé, laisser une place à la diversification permet souvent d'avancer avec son temps et de (re)trouver sa place dans la société moderne.

Plus d'infos :
https://accueilchampetre-pro.be/colloque-acw/

TERRE EN VUE !

Le 11 mai dernier, le Réseau flamand de Développement Rural organisait un grand événement intitulé « Land InZicht ! », que l'on peut traduire par « Terre en vue ! ». Une journée permettant au grand public de visiter des fermes et autres lieux bénéficiant du Programme flamand de Développement Rural.

Une fois n'est pas coutume, c'est à un événement du Vlaams Ruraal Netwerk que nous consacrons une partie de la rubrique « Vie du RwDR ». Et pas n'importe quel événement : une journée consacrée à des projets financés par le Programme flamand de Développement Rural, où tous étaient les bienvenus pour venir visiter ces bénéficiaires, répartis dans toute la Flandre.

L'idée de départ ? Que le grand public puisse comprendre, à travers des visites de fermes, à quoi sert l'argent investi par la Flandre et l'Europe, et quels avantages cela offre aux habitants des zones rurales. Dans chaque province flamande, agriculteurs, horticulteurs et promoteurs de projets ont fait visiter leur entreprise ou leur projet, et montré comment ils appliquent concrètement le soutien du Programme flamand de Développement Rural.

Ce sont 12 lieux qui auront accueilli, durant tout un après-midi, des familles venues de partout en Belgique pour découvrir l'un des visages du développement rural flamand.

Plus d'infos et vidéos des différents lieux sur la nouvelle page Facebook du Vlaams Ruraal Netwerk :
http://bit.ly/VlaamsRuraalNetwerk

26 au 29/7/19

Foire de Libramont

www.foiredelibramont.com

31/8/19 et 1/9/19

Foire de Battice

www.foireagricole.be

Évidemment, la Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement Rural sera présente à ces deux événements incontournables de l'été. Venez nous rencontrer sur les stands des membres du Réseau.

24,25 et 26/9/19

European Research and Innovation Days

Les Journées européennes de la recherche et de l'innovation sont un événement politique qui rassemblera des dirigeants mondiaux du secteur de l'industrie, de la finance, du monde universitaire et du monde des affaires pour débattre et façonner le paysage futur de la recherche et de l'innovation, notamment en matière de développement Rural.

Plus d'infos : **http://bit.ly/EuropeanInnovationDays**

26 et 27/9/19

Agriculture & Food Summit

Pour cette troisième édition, ce sommet, qui se tiendra à Paris, explorera les réformes politiques et les innovations numériques qui ont le potentiel de rendre l'industrie européenne de l'agro-alimentaire plus verte et plus éthique.

Plus d'infos : **http://bit.ly/AFoodSummit**

Mars 2020

Festival À travers Champs

Ce Festival du Film Rural, qui a lieu tous les 2 ans, en est maintenant déjà à sa huitième édition. L'occasion de (re)découvrir la ruralité sous toutes ses formes, à travers une plongée au cœur de films, qu'ils soient de fiction ou documentaires. Et il parait même qu'une collaboration entre le RwDR et le Festival serait d'actualité en 2020... À ne pas manquer !

Plus d'infos : **www.festival-atraverschamps.be**

Plantons des haies, des arbres et des vergers !

Il est déjà temps de penser à vos plantations d'automne surtout si vous souhaitez bénéficier de la subvention à la plantation octroyée par le Service Public de Wallonie. Tout gestionnaire/propriétaire/école (public ou privé) dont le terrain est situé en Wallonie (hors zone forestière) peut en bénéficier.

Plus d'infos : **biodiversité.wallonie.be – onglet Agir.**

Magazine n°40

2e trimestre 2019
Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

CELLULE D'ANIMATION DU RÉSEAU WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax : +32 19 54 60 51
Courriel : info@reseau-pwdr.be
Site web : www.reseau-pwdr.be

NOTRE ÉQUIPE

Benoît Delaite, Jérôme Mabille : chargés de mission en charge de l'animation des groupes de travail thématiques.
Tél. : +32 19 54 60 51

Émilie Bievez : plaque-tournante de l'information entre les membres du Réseau et l'équipe de la CAR, elle est responsable de la gestion administrative et logistique.
Courriel : e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 19 54 60 51

Cécile Nusgens : chef de projet chez Cible Communication, gère la réalisation des supports de communication.
Courriel : cecile.nusgens@cible.be
Tél. : +32 4 387 87 03

Xavier Delmon : coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.
Courriel : x.delmon@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 495 77 93 96

Coralie Meurice : responsable du Centre de Ressources, de la mise à jour régulière du site web et des outils TIC, elle apporte un soutien aux activités de communication.
Courriel : c.meurice@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 19 54 60 51

Le numéro 40 de Ruralités est imprimé en 5.000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Benoît Vignet, Benoît Delaite, Xavier Delmon, Coralie Meurice.

Crédits photos : Cellule d'animation du Réseau, Arnaud Siquet, Jean Delacre, Sébastien Béroudiaux et Loïc Huaux, R. Herman, Ignace De Paepe, GAL Parc Naturel de Gaume, GAL Entre Sambre et Meuse.

Éditeur responsable : Xavier Delmon, 83 rue de Liège - 4357 Limont

Avec le soutien de la Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.